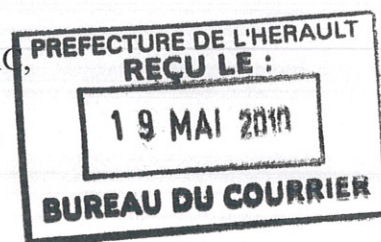


ARRETE N° 169

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

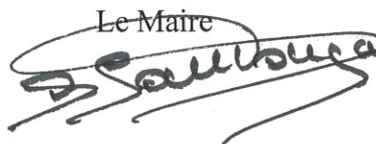


ARRETONS

Monsieur Georges FÉVRIER, conseiller municipal de la commune de Juvignac, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite commune, le 17 juillet 2010.

Fait à Juvignac, le 3 mai 2010.



Le Maire


Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19 mai 2010

publication

le 19 mai 2010

et notification

le 2 juin 2010

